L'épargne salariale face à la réforme des retraites

A quelles conditions la réforme des retraites peut elle dynamiser l'épargne salariale?

DII 27 novembre 2003

Laure DELAHOUSSE, Dir. Epargne salariale et Epargne retraite



Quelle articulation entre épargne salariale et épargne retraite?

- > L'épargne salariale est l'épargne des salariés dans l'entreprise
 - Épargne à moyen terme : PEE
 - Epargne en vue de la retraite : PPESVR
- > Alimentation de ces plans:
 - Participation
 - Intéressement
 - Versements volontaires
 - Abondement de l'entreprise



Quelle articulation entre épargne salariale et épargne retraite?

- > Le PPESVR est donc un l'un des outils d'épargne salariale et il fonctionne sur le modèle de l'épargne salariale
- > Obligation de choix entre un PPESVR et un PEE (ou PEI)
- Possibilité de verser son intéressement ou sa participation sur le PPESVR
- > Possibilité d'abonder la participation versée sur le PPESVR
- Possibilité de créer le PPESVR sous forme interentreprises au niveau
 d'une branche par exemple

- > Individuels ou collectifs?
 - Individuels : outil ouvert à tous => équité

sociaux

Collectif: seuls les salariés du privé n'avaient pas accès à un outil d'épargne retraite avant la loi Fillon
 Implication légitime des partenaires



- > Obligatoires ou facultatifs?
 - Fallait il retenir la même logique que les régimes de base et complémentaires, obligatoires?
 - Ressenti comme des cotisations supplémentaires
 - Les régimes par répartition assurent déjà aux retraités un niveau de vie comparable à celui des actifs
 - La logique de l'outil facultatif s'est imposée aussi bien pour l'outil individuel que pour l'outil collectif.

- > Gestion financière imposée ou au choix du participant?
 - Gestion financière imposée: logique de protection de l'épargnant « malgré lui »
 - Au choix du participant : tous les Français n'ont pas le même profil, le même âge ou la même aversion au risque, il faut donc une gestion financière sur mesure.



- > Sortie en rente ou en capital?
 - Sortie en rente:
 - le retraité a besoin d'un revenu régulier qui complète les régimes obligatoires
 - Si on l'autorise à sortir en capital, il risque de dilapider son épargne.
 - Sortie en capital:
 - L'épargne retraite est un régime supplémentaire, les régimes de base assurent le niveau de vie nécessaire.
 - Le retraité a aussi besoin de faire des investissements : travaux par exemple.
 - La rente est peu appréciée en France : aliénation de son patrimoine, frais élevés, relative opacité de son calcul.

Deux outils créés par la loi Fillon

- > Pour ouvrir le plus largement l'accès à l'épargne retraite, la loi Fillon crée deux outils d'épargne retraite :
 - Un outil collectif créé dans le cadre de l'épargne salariale : le PPESVR
 - Un outil individuel dans le cadre assurantiel: le PERP



Deux outils créés par la loi Fillon : bref historique

PPESVR	PERP
Les outils d'épargne salariale avant 2001: participation, intéressement,	Un produit d'assurance totalement nouveau mais inspiré notamment
actionnariat et PEE.	par la Préfon et la loi Thomas
2001: création du PPESV par la loi	
Fabius	
2003 : création du PPESVR par la loi	
Fillon	/_ C

Deux outils créés par la loi Fillon : les bénéficiaires et alimentation

PPESVR PERP Salariés et chefs Ouvert à tous. d'entreprises de 100 salariés Versements limités à 10% du au plus revenu. Alimenté par versements Mais plafond global individuels, abondement de d'épargne retraite l'entreprise, intéressement et participation



Individuel ou collectif?

PPESVR	PERP
Collectif:	Individuel mais les
accord d'entreprise	souscripteurs sont
ou de branche	représentés par un GEIR et
	chaque plan est contrôlé par
	un Comité de Surveillance

Obligatoire ou facultatif?

PPESVR	PERP
Facultatif pour l'entreprise.	Facultatif
Facultatif pour	
les salariés	



Gestion financière imposée ou au choix de l'épargnant?

PPESVR	PERP
Choix entre 3 supports au	Doit être défini par décret.
moins dont un fonds solidaire	Des niveaux de garantie
Exclusion des supports en	pourraient être imposés
actions de l'entreprise	Quels impacts pour la
13	rentabilité de l'épargne?

Sortie en rente ou en capital?

PPESVR	PERP
En rente ou en capital	En rente uniquement
Modalités définies dans	
l'accord	
Cas de déblocage	



Fiscalité?

PPESVR	PERP
Exonération à la sortie.	Exonération à l'entrée.



Comment la réforme des retraites va t'elle dynamiser l'épargne salariale?

Rappel du constat du rapport Balligand : l'épargne salariale était réservée aux grandes entreprises...

Depuis 2001, tout en gardant ses principes d'origine, elle s'est profondément transformée:

- elle s'adapte aux PME et TPE
- elle s'enrichit d'un dispositif d'épargne retraite, le PPESVR.
- =>Il suffit maintenant d'informer les entreprises et de les convaincre d'utiliser cette boîte à outils sociale pour motiver, associer et fidéliser leurs salariés.